



## LES PLAISANCIERS NOUVELLOIS

### » Introduction

Les plaisanciers Nouvellois accueillent favorablement le projet PLN 2015 car outre le développement de l'activité maritime, et de leur ville, qu'ils en attendent, ce projet présente à leur yeux trois avantages importants :

- Par la création de nouvelles jetées et d'une passe de grande dimension dans des fonds de plus de 10 mètres, c'est enfin l'existence d'un abri sûr accessible par tout temps entre les ports de Sète et de Port-Vendres.
- La possibilité par l'avalisation progressive du trafic commercial, de poursuivre le développement du port de plaisance engagé ces dernières années.
- Enfin l'occasion de mener avec l'ensemble de la communauté portuaire, plaisanciers inclus, une réflexion sur une utilisation aussi rationnelle que possible des bassins ouest du port (plan d'eau, quais, terre plein, création d'une halte fluviale etc.) afin de permettre le développement et la cohabitation harmonieuse des diverses activités qui s'y pratiquent (pêche, plaisance, servitude) d'une part et sur la mise en place d'une procédure ou tout système équivalent permettant de réduire le temps d'attente lors du transit mer-port de plaisance.

Outre ces trois points, le projet PLN 2015 ne pouvant être, nous n'en doutons pas, qu'un modèle du point de vue respect de l'environnement, il est donc indispensable que soient rapidement mis en place au port de plaisance des outils modernes, performants et d'un usage simple, permettant une récupération des eaux grises et des eaux noires des navires de plaisance et de pêche qui y stationnent, ainsi qu'un service régulier de nettoyage et de surveillance de la qualité des eaux.

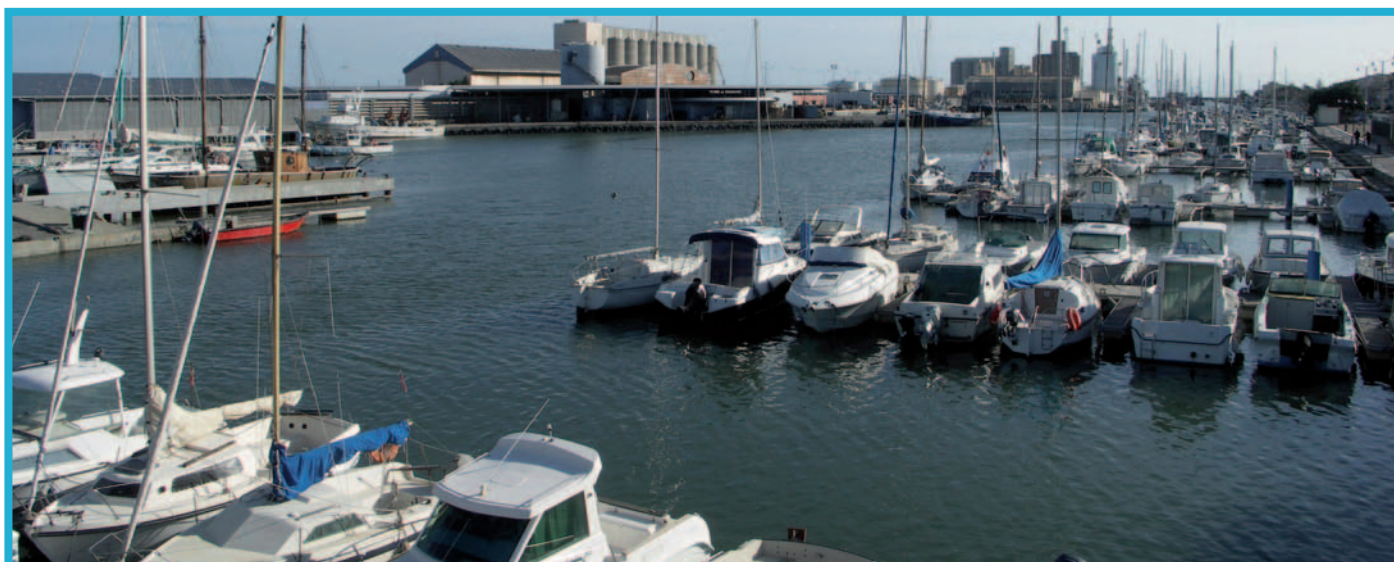
### CONTACT >

> Société Nautique de Port-La Nouvelle - 78-86 rue Roger Rapin - 11210 Port-La Nouvelle

**Tél : 06.89.28.55.68 - site : [www.snpln.fr](http://www.snpln.fr)**

> Club nautique Nouvellois - 7, le soleil d'or, 169 rue Eugène Labiche - 11210 Port-La Nouvelle

**Tél : 04.34.44.49.33 - site : <http://clubnautique.port-la-nouvelle.over-blog.com>**



# Le Port de plaisance de PLN : historique, états des lieux

La halte plaisance créée par **la Société nautique de Port-La Nouvelle** dans les années 70 à été reprise par La CCI Narbonne Lézignan Port-La Nouvelle, alors concessionnaire du port, en 1990, et est gérée depuis par celle-ci. En 1994 nombre de petits navires rejoignent la halte après l'interdiction de stationnement le long de la berge sud du chenal en aval du poste roll-on/roll-off. La réfection du quai et la construction des locaux administratifs et des sanitaires en 2004 poursuivies par l'extension du port de plaisance dans la partie sud de l'ancienne darse de commerce en 2012, portant ainsi la capacité d'accueil de 150 à 250 places, a permis de transformer notre halte de plaisance en un petit port de plaisance, la taille maximum des navires admissibles étant limité à 11,5 m, à proximité immédiate du centre ville.

La situation du port de plaisance au débouché de l'étang de Bages-Sigean induit un envasement important et nécessite donc un dragage régulier comme toute la partie ouest du port de commerce.

Il n'existe pas à Port-La Nouvelle de zone d'activité économique liée à la plaisance comme on peut en trouver dans les stations voisines de Gruissan, Leucate, etc. Un seul professionnel installé sur le port.



La situation géographique idéale de Port-La Nouvelle à mi-distance de Sète et de Port-Vendres dans une petite ville animée tout au long de l'année (présence du port de commerce et du port de pêche) et au débouché du canal de la Robine (branche sud du canal du Midi) en font un lieu de passage attrayant et une escale obligatoire pour les plaisanciers quittant la Méditerranée pour l'Atlantique ou inversement pour ceux qui rejoignent le Golfe du lion, la côte d'Azur ou les côtes espagnoles.

## La plaisance : des activités économiques



Les activités économiques liées à la plaisance, actuellement peu développées à Port-La Nouvelle peuvent représenter un gisement d'emplois nouveaux. La création d'une zone d'activité dédiée à l'entretien des unités de plaisance, de pêche et de servitude doit être attachée au projet PLN 2015 permettant ainsi le levage, l'entretien, le stationnement sur terre plein et la fourniture d'accastillage et de pièces détachées. D'autre part la profondeur d'eau disponible dans l'ancienne darse de commerce peut permettre l'accueil de plus grosses unités, la présence de la station d'avitaillement étant un atout.

De même la création d'une halte fluviale déjà envisagée par le passé permettra d'accueillir les plaisanciers qui, empruntant le Canal du Midi, sont désireux de découvrir les extraordinaires paysages du canal de la Robine. Le développement de ces activités, et donc de la fréquentation de notre port, auront des retombées pour les commerces de proximité, notre port jouxtant le centre-ville.